

505LM77/2

3723

(1945-1946)

Reconstruction de la gare d'Hazebrouck

	C.A.	11. 4.45	9	V	5°
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.		13. 4.45			
Arrêté		14. 6.46	(J.O.	23.	6.46)

Reconstruction de la gare d'Hazebrouck

Extrait du Journal Officiel Lois et décrets

du 23 juin 1946

Arrêté du 14 juin 1946 déclarant d'utilité publique des travaux à effectuer par la Société Nationale des chemins de fer dans trente-neuf départements

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'économie nationale et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 30 octobre 1935 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires;

Vu la loi validée du 11 octobre 1940, modifiée par les articles 56 à 58 de l'acte dit loi du 31 décembre 1942 portant fixation du budget pour l'exercice 1943, tendant à simplifier les procédures d'expropriation pour l'exécution d'urgence de travaux destinés à lutter contre le chômage;

Vu l'ordonnance n° 45-2492 du 24 octobre 1945 relative à la simplification de la procédure d'expropriation en cas d'urgence;

Vu le décret n° 46-143 du 20 janvier 1946 portant règlement d'administration publique, relatif aux conditions d'application de la loi validée du 11 octobre 1940;

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports et après avis de la commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public,

Arrêtent :

Art. 1er - Sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux énumérés ci-après, entraînant des acquisitions de terrains, des modifications aux chemins et aux cours d'eau et faisant partie de ceux qui figurent dans les programmes de la Société nationale des chemins de fer français, actuellement en cours de réalisation (programme de reconstruction, programme quinquennal, programme spécial d'équipement, programme normal de travaux complémentaires) :

Désignation des travaux	Communes	Départements
Région NORD		
HAZEBROUCK - Reconstruction de la gare avec améliorations	Hazebrouck, Borre	Nord

Art. 2 - Il sera procédé à l'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution des travaux en se conformant aux dispositions du décret-

loi du 30 octobre 1935 et de l'acte dit loi du 11 octobre 1940. La commission de contrôle des opérations poursuivies par les services publics ou d'intérêt public devra être consultée pour toutes les expropriations particulières entrant dans sa compétence.

Art. 3 - Les préfets ..... du Nord, .....  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1946.

Pour le ministre des travaux publics  
et des transports,

Jules MOCH.

Pour le ministre de l'économie nationale,  
le chef de cabinet,

Georges REBER.

Pour le ministre de la reconstruction et  
de l'urbanisme,  
Le directeur du cabinet,

Jacques-Auguste MEAUDRE de SUGNY.

3723

Région du Nord

-----

Le 13 avril 1945

Ligne de Lille à Calais et  
à Dunkerque

-----

HAZEBROUCK

---

COPIE

Reconstruction avec  
améliorations

-----

Monsieur le Ministre,

Veg 39 295 046-4

9

J'ai l'honneur de soumettre, ci-joint, à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif aux améliorations à réaliser à l'occasion de la reconstruction de la gare d'Hazebrouck.

Ce projet figure au Programme ordinaire des Travaux Complémentaires de l'exercice 1945, sous la rubrique "Améliorations d'installations connexes de la Reconstruction".

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet et si vous n'y avez pas d'objection, l'approuver comme suite et complément des travaux primitivement déclarés d'utilité publique pour la construction de la ligne de Lille à Calais et à Dunkerque.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports.

11 avril 1945

3723

du 11 avril 1945

QUESTION V - Projets

5°) Reconstruction de la gare d'Hazebrouck. (p.9)

M. LEMAIRE .....

Les améliorations qu'il s'agit d'apporter aux installations sont ici beaucoup plus importantes, puisqu'elles représenteraient une dépense de 48 M. sur un total de 123 M.; dans leur contexture ancienne, ces installations étaient insuffisantes pour faire face au trafic, et, en toute hypothèse, elles auraient dû être remaniées.

Le projet comporte, notamment, l'établissement d'un faisceau de garages de 11 voies, la création de 4 voies entre ce faisceau et les voies principales, l'extension de la cour aux marchandises ainsi que l'allongement de la halle P.V., l'allongement des quais à voyageurs et l'installation d'une bretelle entre les voies secondaires à quai.

Le Conseil approuve les projets.

**SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS**

-:-:-:-:-

**Conseil d'Administration**

-:-:-:-:-

**Séance du 11 avril 1945**

-:-:-:-

**V - Projets**

**5°) Reconstruction de la gare d'Hazebrouck**

Exposé

La note ci-jointe à MM. les Membres du Conseil d'Administration donne tous renseignements utiles sur la consistance des travaux et l'imputation des dépenses.

Les modifications à apporter aux installations des dépôts ne sont pas comprises au présent projet, les dispositions à adopter n'ayant pas encore été mises au point définitivement.

Au point de vue technique, je précise que :

- l'aménagement du faisceau de 11 voies et l'établissement de l'impasse de manœuvres vers **POFFRINGHE** nécessiteront la déviation, sur 1 km d'un chemin latéral et l'allongement de 2 PI de 4m et 6m au sujet desquels la Région du Nord se mettra directement d'accord avec les Administrations intéressées.
- le projet comporte la modification corrélative des installations des lignes d'intérêt local de **MERVILLE** et de **BERGUES** de la Compagnie Générale des voies ferrées d'intérêt local.

Les dépenses imputables au compte de la Reconstruction sont évaluées à 75 M, celles imputables au compte T.C. sont évaluées à 48 M

Ce projet est inscrit au programme ordinaire du budget d'établissement de 1945 avec un crédit d'engagement de 25 M.

17 JANV 1945

Signé : PORCHEZ

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

NOTE

pour M.M. les Membres du Conseil d'Administration

au sujet  
de la reconstruction avec améliorations de la gare d'WAZEBROUCK.

Les installations de la gare d'WAZEBROUCK ont subi d'importants dommages au cours des bombardements de 1944.

A l'occasion de sa reconstruction, il est prévu d'apporter de sensibles améliorations aux installations du triage, du Service local et du Service voyageurs.

Le triage était en effet nettement insuffisant et, ne disposant que de voies de 150m à 400m de longueur, n'était pas à même d'apporter une aide efficace aux triages de LILLE-la-DELIVRANCE, CALAIS et DUNKERQUE; l'exploitation de la gare était incommode et coûteuse, enfin les installations répondaient mal au trafic des voyageurs très chargé, surtout pendant la période balnéaire.

Les améliorations envisagées, reprises sous teinte rose sur le croquis ci-joint, comportent :

- l'établissement, sur le côté droit, d'un faisceau de garages de 11 voies de 625m à 800m de longueur, accessible des directions de CALAIS, DUNKERQUE, LILLE et POPERINGHE, et desservi par une impasse de 700m de longueur.
- la création, entre ce faisceau et les voies principales, d'un faisceau de 4 voies affecté à la réception et à la mise au départ des trains de la direction d'ARRAS.
- l'extension de la cour aux marchandises et l'allongement de la halle P.V.
- l'allongement des quais à voyageurs et l'installation d'une bretelle entre les voies secondaires à quai.

.....

Les dépenses à engager, tant pour le rétablissement des installations dans une situation équivalente à leur situation ancienne, que pour l'exécution des travaux sus-visés, mais non comprises les installations du dépôt des machines, qui, le cas échéant, feront l'objet d'un projet spécial, sont évaluées à 123 M.

Elles se répartissent comme suit :

75 M au Compte de la Reconstruction

48 M au compte des Travaux Complémentaires de l'Établissement.

Ce projet est inscrit au programme ordinaire du Budget d'établissement. Les provisions de dépenses pour l'exercice 1945 sont de 2,5 M.

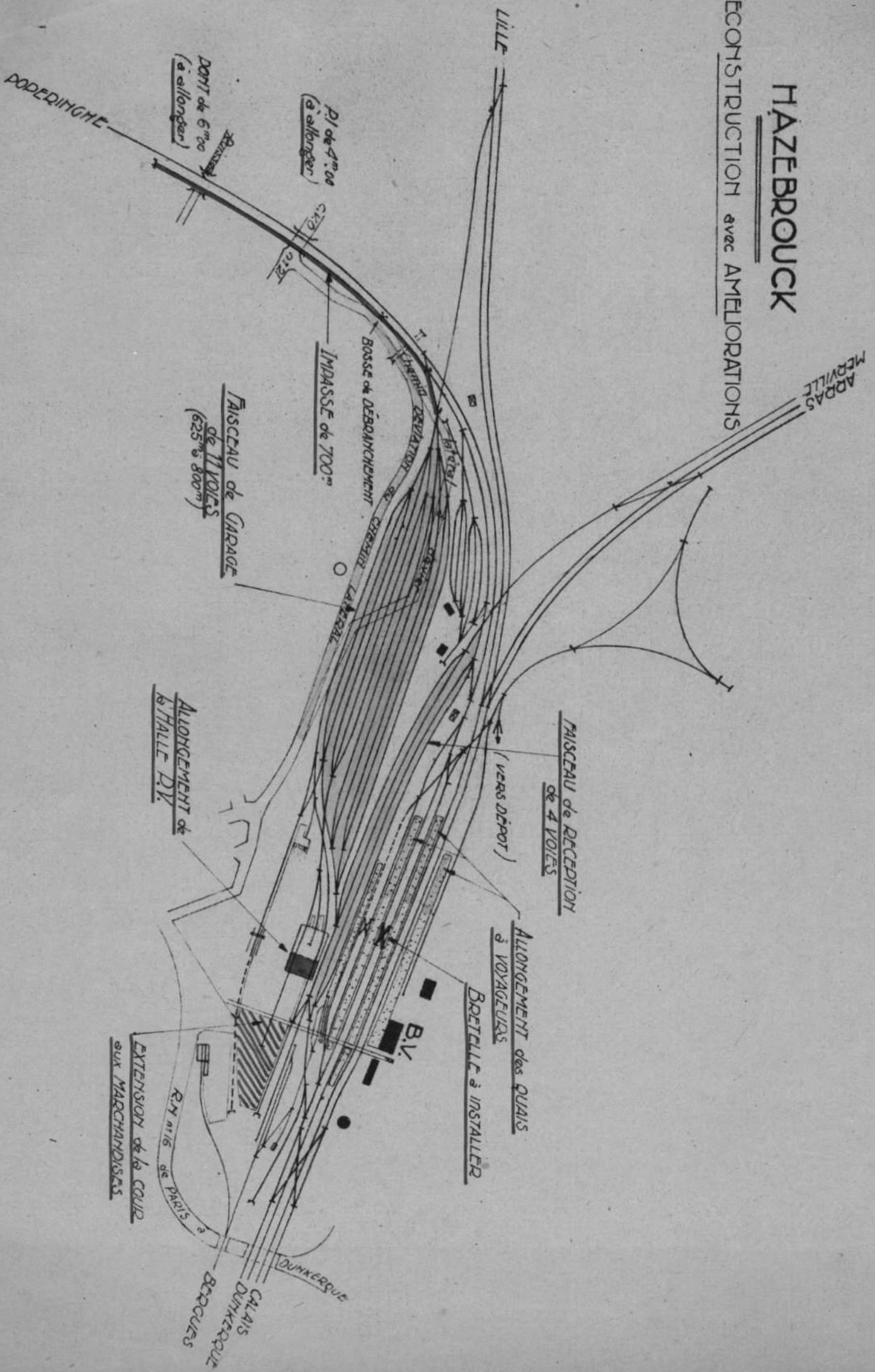
Il est demandé à M.M. les membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur  
du Service Central des Installations  
Fixes et de la Construction.-

*A. Souche*

# HAZEBROUCK

## RECONSTRUCTION avec AMELIORATIONS



DODERDINGHE

LILLE

APPAS  
MERVILLE

PI de 4<sup>m</sup>00  
(à allonger)

DONT de 6<sup>m</sup>00  
(à allonger)

MAISCEAU de GARAGE  
de 11 VOIES  
(625<sup>m</sup> x 800<sup>m</sup>)

BOSSA DE DEBANCHEMENT  
DE CHEMIN DE FER

BOSSA DE 700<sup>m</sup>

MAISCEAU de RECEPTION  
de 4 VOIES

(VERS DEPOT)

ALLONGEMENT des QUAIS  
à VOYAGEURS

BRETILLE à INSTALLER

ALLONGEMENT de  
5 HALLE DV

EXTENSION de la COUPE  
aux MARCHANDISES

R.N. n°16 de PARIS

DUNKERQUE

CALAIS  
DUNKERQUE  
BRUCQUES

B.V.